



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

**Note d'accompagnement
Mise à disposition du public par voie électronique**

Objet : Note d'accompagnement de consultation publique pour la mise en œuvre de deux programmes de lutte biologique afin de protéger les forêts de Tamarins des Hauts (espèce endémique) et les pâturages de La Réunion.

1- Tamarin des Hauts

Le psylle du Tamarin des Hauts (*Acizzia uncatoides*), originaire d'Australie, est un insecte piqueur suceur qui se nourrit du tissu conducteur de sève des Tamarins des Hauts (*Acacia heterophylla*). Les pullulations intenses de ce ravageur entraînent un stress important et donc une défoliation causant la mortalité de ces arbres.

Depuis son premier signalement à La Réunion en 2011, *Acizzia uncatoides* a rapidement colonisé l'ensemble de l'aire de répartition du Tamarin des Hauts et ses populations ont explosé sans aucune régulation. A ce jour l'ensemble des tamarinaies de l'île sont impactées par ce ravageur.

Acizzia uncatoides représente donc une menace majeure sur le Tamarin des Hauts, espèce endémique et patrimoniale de La Réunion. Le Tamarin est également une espèce dite « clé de voute » dont la disparition ou le déclin entraînerait des modifications en cascade sur l'ensemble de l'écosystème qu'elle structure.

En réponse à cette problématique écosystémique, l'Université de La Réunion en partenariat avec le Parc national de La Réunion, le CIRAD et l'ONF, mène depuis 2017 un projet de faisabilité de lutte biologique pour protéger le Tamarin des Hauts et maintenir la fonctionnalité des tamarinaies.

Les premières années du projet ont permis de vérifier l'absence d'antagoniste naturel efficace sur l'île capable de réguler les populations d'*Acizzia uncatoides*, établissant ainsi sur des bases scientifiques la nécessité d'une lutte biologique par acclimatation.

Depuis 2021, l'Université de La Réunion étudie au sein du Pôle de Protection des Plantes à Saint-Pierre, la faisabilité d'un programme de lutte biologique via l'introduction d'une coccinelle prédatrice : ***Harmonia conformis***.

Cette coccinelle australienne est dite « psylliphage » ; elle se nourrit donc essentiellement de psylles. Dans son aire d'origine, elle prédate et participe naturellement à la régulation d'*Acizzia uncatoides*. *Harmonia conformis* a également démontré ses qualités d'agent de lutte biologique. En effet elle a été introduite, à Hawaii en 1973 et en France continentale en 2000 dans le cadre de programmes de lutte biologique contre *Acizzia uncatoides* également ravageur d'un *Acacia* endémique d'Hawaii (*Acacia koa*) et du Mimosa 4 saisons en France continentale.

Dans ces zones d'introduction, elle a démontré qu'elle était capable de réaliser une forte pression de prédation sur les psylles tout en demeurant localisée aux zones où celui-ci était présent. *Harmonia conformis* est donc une candidate de choix pour la lutte biologique contre le Psylle du Tamarin des Hauts.

Le risque potentiel pour les organismes non cibles, la sécurité sanitaire et la santé publique, suite à l'introduction dans l'environnement réunionnais d'*Harmonia conformis* ont été étudiés et évalués (par l'Université de La Réunion mais aussi par l'ANSES). Ils sont considérés comme faibles.

Le Parc national de La Réunion et l'ensemble de ses partenaires prévoient des lâchers inoculatifs de 2026 à 2027 prioritairement au niveau des planèzes du Maïdo, du Volcan et éventuellement dans la forêt de Bébour-Bélouve et du Tévelave selon la capacité de dispersion de la coccinelle et les capacités de production de l'agent de lutte dans les élevages du Pôle de Protection des Plantes. Il est envisagé de procéder à des lâchers d'environ 2 000 individus adultes par mois au niveau de chaque site prédéfini. Ces lâchers sont essentiels pendant la période de présence des psylles pour maximiser les chances d'acclimatation de l'agent de lutte (soit entre septembre et décembre).

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a émis le 18 juillet 2025, un avis favorable (mis à disposition du public) à la demande du Parc national de La Réunion d'autorisation d'introduction dans l'environnement d'une souche d'*Harmonia conformis*. Les Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie ont publié une autorisation de lâcher en février 2026 (Arrêté du 04 février 2026 autorisant l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macroorganisme *Harmonia conformis*).

2 – Pâturages

Sipha flava, puceron jaune de la canne à sucre, originaire d'Amérique, est un insecte piqueur suceur qui se nourrit de la sève des Poacées (Graminées), notamment des céréales (sorgho, blé, maïs, millet, riz), de la canne à sucre et des espèces fourragères. Les infestations massives de ce ravageur causent d'importants dégâts, en particulier sur les pâturages de Kikuyu.

Depuis son premier signalement à La Réunion en 2017, *Sipha flava* s'est rapidement répandue sur l'ensemble de l'île. Cette espèce constitue une menace majeure pour l'élevage réunionnais. Le Kikuyu représente à lui seul plus de 8 000 hectares, soit environ 75 % des prairies de l'île (10 690 hectares), qui couvrent 25 % de la surface agricole utile. Les attaques de ce puceron sont donc particulièrement dommageables pour la production fourragère et l'alimentation des ruminants.

En réponse à cette problématique agronomique, l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (ARP) a réalisé en 2020 une étude visant à déterminer les pratiques culturales et les conditions pédoclimatiques influençant la présence de ce puceron dans les prairies, au moyen d'enquêtes et de prélèvements réalisés auprès d'agriculteurs répartis sur l'ensemble de l'île. Ces travaux ont permis de confirmer l'absence d'antagoniste naturel efficace sur l'île, capable de réguler les populations de *Sipha flava*, et ont ainsi établi, sur des bases scientifiques, la nécessité d'une lutte biologique par acclimatation.

En l'absence de prédateur local efficace, le CIRAD étudie depuis 2022, au sein du Pôle de Protection des Plantes à Saint-Pierre, le potentiel d'*Adialytus ambiguus* en tant qu'agent de lutte biologique. Ce parasitoïde des pucerons est particulièrement inféodé aux espèces du genre *Sipha*. *Adialytus ambiguus* a déjà démontré ses qualités d'agent de lutte biologique : il a été introduit avec succès à Hawaï en 1997 dans le cadre d'un programme de lutte contre ce même puceron. Dans ses zones d'introduction, il a démontré une forte capacité de parasitisme sur les populations de *Sipha flava*.

Les expérimentations de spécificité et d'efficacité menées à La Réunion confirment son potentiel en tant qu'agent de lutte biologique. Le risque potentiel pour les organismes non cibles, la sécurité sanitaire et la santé publique, suite à l'introduction dans l'environnement, ont été étudiés et évalués. Ils sont considérés comme faibles.

L'ARP et le CIRAD prévoient des lâchers inoculatifs de 1 000 à 5 000 individus adultes par mois sur huit sites pastoraux potentiels représentatifs de la diversité altitudinale de l'île, afin de favoriser une installation pérenne de l'espèce.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a émis, le 1er décembre 2025, un avis favorable (mis à disposition du public) relatif à la demande de l'Association Réunionnaise de Pastoralisme d'autorisation d'introduction dans l'environnement d'une souche non indigène d'*Adialytus ambiguus*.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de La Réunion a émis, le 16 février 2026, un avis favorable à l'introduction en milieu naturel de ces deux espèces.